

Modalités de pêche 2018

Avis important

Les limites de prise et de possession quotidienne sont désormais les suivantes :

Truite mouchetée : 5 en tout

Brochet : 2 en tout

Doré : 2 en tout

Ouananiche : 3 en tout

Touladi : 2 en tout

Cette mesure permettra à plus de pêcheurs de bénéficier de la qualité de pêche du parc.

Nous vous encourageons fortement à utiliser le tungstène plutôt que le plomb pour vos lests (plomb à pêche) ou turlottes (jigs) de moins de 50 g. Vous contribuerez à limiter le plomb dans l'environnement. Plusieurs animaux de nos lacs sont contaminés par le plomb et certain en meurt.

1. PÊCHE À LA JOURNÉE

1.1 Pêche à la journée « avec réservation à l'avance »

Cette activité se pratique à la journée. **D'importants changements sont prévus pour 2018 concernant les modalités de réservation, les dates de début des réservations et les tarifs.** Pour plus d'informations, consultez le site Web de la Sépaq.

1.2 Pêche à la journée « le matin même » en personne au poste d'accueil

Quelques lacs dont l'accès est jugé plus difficile et dont les résultats sont très fluctuants, nécessitent des explications claires de vive voix. Ceux-ci sont offerts uniquement le matin même en personne au poste d'accueil. Ils ne sont pas offerts au Service des ventes et réservations pour les raisons énumérées précédemment et ne peuvent, par conséquent, être réservés à l'avance. Les lacs disponibles en « avec réservation à l'avance » et qui n'ont pas été réservés, peuvent l'être le matin même au poste d'accueil.

1.3 Fermeture de plans d'eau

Certains lacs ne sont pas offerts dans le plan de pêche. D'autres ont été fermés parce qu'ils sont situés dans l'une ou l'autre des cinq zones de préservation du parc où aucune activité n'est autorisée. De plus, quelques-uns sont aussi fermés pour diverses raisons dont la problématique d'accessibilité, ou de productivité, pour la restauration du quota pour une année subséquente ou tout simplement pour des fins de protection de la ressource. Il n'y aura aucune exception ou autorisation spéciale pour accéder à ces plans d'eau.



2. PÊCHE EN HÉBERGEMENT

Certains lacs sont réservés pour la clientèle en hébergement dans le secteur de L'Assomption. Ils sont attribués tous les soirs par tirage au sort (voir le fonctionnement en 2.2). Ainsi, tous les soirs à 20 h, au poste d'accueil de L'Assomption, un tirage a lieu afin d'attribuer les lacs pour la pêche du lendemain. Les groupes de pêcheurs qui arrivent après 20 h auront le choix des plans d'eau encore disponibles selon le principe du premier arrivé, premier servi, jusqu'à la fermeture de l'accueil à 22 h. Le nombre **maximal** de plans d'eau attribués par chalet, lors de leur pleine occupation, est le suivant : Vison, 1; Pessière, Cédrière, Aulnaie et Huard : 2; Pinède : 3; Sapinière et Libellule : 4; Tortue : 5.

2.1 Attribution des plans d'eau

- Le nombre de plans d'eau attribués pour un chalet sera revu à la baisse si la capacité du chalet a été diminuée à la réservation. Il en va de même lorsque des membres d'un groupe ne se présentent pas au parc durant le séjour ou lorsque la capacité du chalet a été diminuée à la réservation. **Le nombre de plans d'eau attribués au chalet est toujours en fonction du nombre de personnes ayant payé le forfait de pêche et qui sont présentes dans le chalet.**
- Compte tenu de l'état des chemins secondaires et tertiaires qui mènent aux plans d'eau, il est recommandé d'utiliser une camionnette.
- La pêche sur le lac Cabot est limitée aux personnes séjournant dans des chalets situés sur les rives de ce lac. Sans égard à la capacité du chalet, un seul groupe de pêcheurs (jusqu'à un maximum de trois personnes) **par chalet par séjour** est autorisé à pêcher sur le lac Cabot jusqu'à l'atteinte du quota de prises.

2.2 Fonctionnement du tirage

1. Avant le tirage, les pêcheurs de chaque chalet forment des *groupes de pêcheurs* de un à trois personnes par embarcation. L'important est que le nombre de *groupes de pêcheurs* ne dépasse pas le nombre maximal de plans d'eau attribués au chalet.
 - Par exemple, si 6 clients logent au chalet de la Libellule (maximum de 4 plans d'eau), il pourrait y avoir l'un des arrangements suivants :
 - Deux groupes de trois pêcheurs, OU
 - Trois groupes de deux pêcheurs, OU
 - Deux groupes de deux pêcheurs avec deux groupes de un pêcheur.
2. On peut changer la composition d'un groupe pendant ou après le tirage, **mais non le nombre de personnes du groupe.**
3. Le premier groupe favorisé par le sort (première boule pigée) choisit son lac; puis c'est le tour du deuxième groupe et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les groupes inscrits aient choisi leur plan d'eau.



4. Lorsque le numéro de la boule est tiré, le groupe désigné donne les noms des personnes composant ce groupe et ceux-ci peuvent ensuite décider du plan d'eau retenu.
5. Pour les groupes comprenant des enfants, un maximum de deux adultes et deux enfants par embarcation est permis.
6. Les pêcheurs ne souhaitant pas se présenter au tirage au sort pourront remplir un formulaire autorisant le personnel du parc à leur assigner un lac selon leurs préférences.

3. POUR INFORMATION ET RÉSERVATION

Service des ventes et réservations (SVR) : 1 800 665-6527 ou www.sepaq.com

Il est aussi possible de communiquer avec les préposés à l'accueil du parc pour obtenir de plus amples informations préalables à votre réservation, si nécessaire, au 819-688-2281. Toutefois aucune réservation ne peut être prise à ce numéro.

4. LACS ET PLANS D'EAU OFFERTS PAR PRODUIT

4.1. Lacs et cours d'eau offerts en « hébergement chalet »

Offert du 11 mai au 3 juin 2018

Secteur L'Assomption, pour les chalets :
Vison, Libellule, Tortue, Huard, Sapinière, Cédrière, Aulnaie, Pinède et Pessière

Lac	Espèce	Lac	Espèce
ADRIAN	TM	JOHN	TM
AKWAN	TM	MARGUERITE	TM
BOTTINE	TM	PERICLE	TM
CABOT	TM/TG	PIN ROUGE, DU	TM/TG
CARIBOU	TM	PIVELÉ	TM
CRAPAUD, DU	TM	PIVELÉ, PETIT LAC	TM
CYPRES, DES	B	ROBERT	TM
EAU CLAIRE, À L'	TM	SAUVAGE	TM
ÉQUERRE, À L'	TM	TAPE	TM
FIXE	TM	TAPIR	TM
FOURNIER	TM	TELLIER	TM
FOX	TM	VÉZINA	TM
HEART	TM		

Légende : TM : truite mouchetée, B : brochet, TG : touladi

Certains lacs offerts en forfait hébergement pourront éventuellement être offerts en « pêche à la journée » et réservés au service des ventes et réservations de la Sépaq ou sur Internet si les quotas et les conditions le permettent à la fin du forfait-pêche.



Chalet La Cédrière offert en forfait pêche-hébergement du 4 juin 2018 au 12 juillet 2018 selon les modalités suivantes :

- L'assignation des lacs se fera au poste d'accueil lors de l'arrivée. Les lacs disponibles sont les suivants :
 - a) Lac à l'Eau Claire
 - b) Lac Pivelé
 - c) Lac Tellier
 - d) Lac des Cyprès (brochet)
- Les lacs a, b et c de la liste précédente seront offerts à tour de rôle, en respect des quotas. Lors du premier jour de pêche du séjour, le groupe de pêcheurs pourra choisir un de ces 3 lacs, selon sa préférence. Pour le lendemain, le groupe devra choisir un lac différent, et ainsi de suite.

4.2 Lacs et cours d'eau offerts en « pêche à la journée » réservables à l'avance par téléphone à la Sépaq et sur le site Internet

Lac	Secteur	Espèce	Lac	Secteur	Espèce
ALBERT	D	B/D	HERBES, AUX	D	B
ALLEN	D	TM	HERMAN	P	TM
AUBÉPINES, DES	A	TM	HERVE	P	TM
BEANS, AUX	D	B	HOUDET	D	B
BOIS-FRANC, DU	P	TM	LACHE	D	TM
CARIBOU, DU	A	TM	MARIE	A	TM
CASSAGNE	P	TM	MATHIAS	A	TM
CATHERINE	P	B	MAURICE	C	TM
CLAIR	C	TM	OBÉRON	D	TM
CROCHE-BARRAGE	C	TM	PREMIER	D	TM
CROCHE-LITEAU	C	TM	QUENOUILLES, DES	A	TM
CROWFOOT	D	B	RACINE	D	TM
CYPRES, DES	A	B	RATS, AUX	P	TM
DIX-MILLES, DES	P	B	ROCHER BLANC, DU	P	TM
FOURCHE, DE LA	D	TM	ROSSI	D	B
FRANCOIS	C	TM	SAVANE, DE LA	D	B
GALUZOT	A	TM	SIMARD	A	TM
GARNET, PETIT	A	TM	TELLIER	A	TM
GRAHAM	C	TM	TETE DU PIMBINA	P	TM
GRENOUX	D	TM	VIDAL	D	B

Légende :

D : Diable, P : Pimbina, A : L'Assomption, C : La Cachée
TM : truite mouchetée, B : brochet, D : doré, TG : touladi

4.3 Lacs et cours d'eau en pêche à la journée « le matin même » en personne au poste d'accueil

Lac	Secteur	Espèce	Lac	Secteur	Espèce
L'ASSOMPTION, RIVIÈRE	A	TM	ESCALIER	D	B
BOULÉ, RIV.. LE	D	TM	LAJOIE	P	TM
CASSE-LIGNE	A	TM	MONROE	D	B
DIABLE, RIVIÈRE DU	D	TM/TB /B	SABLES, DES	P	B

Légende :

D : Diable, P : Pimbina, A : L'Assomption
TM : truite mouchetée, B : brochet, D : doré, TG : touladi, TB : truite brune